



Department of Justice

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
Mercredi, 1 septembre 2021
WWW.JUSTICE.GOV

CRT (202) 514-2007
TTY (866) 544-5309

Le Ministère de la Justice s'arrange avec les Écoles Publiques de Newark pour protéger les élèves apprenant l'anglais

WASHINGTON - Le Ministère de la Justice a annoncé aujourd'hui un accord avec les écoles publiques de Newark pour mettre fin à l'enquête du ministère sur les programmes du district scolaire pour ses élèves apprenant l'anglais. L'accord met fin à la pratique courante et de longue date du District consistant à retirer les élèves des programmes d'apprentissage de l'anglais avant qu'ils parlent couramment cette langue. Le District a accepté d'améliorer les services pour les élèves apprenant l'anglais afin qu'ils puissent accéder aux mêmes opportunités éducatives que les autres élèves des écoles publiques de Newark.

L'enquête pluriannuelle du Ministère a mis en évidence des manquements de grande ampleur en matière de services aux élèves apprenant l'anglais. Le Ministère a découvert que le District n'a pas réussi à embaucher et à retenir suffisamment d'enseignants qualifiés pour soutenir son programme, ce qui a eu pour conséquence un temps d'instruction limité pour certains élèves, et pour d'autres, aucun service linguistique du tout. La Division des Droits Civils et le Bureau du Procureur des États-Unis pour le District du New Jersey ont enquêté en vertu de la Loi de 1974 sur l'Égalité des Chances en Matière d'Éducation.

"Les districts scolaires doivent fournir des services efficaces aux apprenants l'anglais afin que tous les élèves puissent créer leur propre rêve américain", a déclaré Kristen Clarke, procureuse générale adjointe de la Division des Droits Civils du Ministère de la Justice. "Nous continuerons à lutter pour assurer le respect de nos lois fédérales sur les droits civils, tout en défendant le droit de chaque élève à l'égalité des chances en matière d'éducation dans tout le pays. Les exigences complètes de cet accord créeront un changement durable et donneront accès à l'éducation à des milliers d'élèves apprenant l'anglais à Newark."

"Notre bureau soutient fermement les droits civils de tous les étudiants, y compris les apprenants d'anglais," a déclaré Rachael A. Honig, procureuse fédérale par intérim pour le District du New Jersey. "Nous sommes heureux que le Conseil de Éducation de Newark ait accepté d'assumer pleinement son obligation de répondre aux besoins linguistiques de ses apprenants d'anglais et de résoudre les graves violations de la loi fédérale découvertes au cours de cette enquête. Nous continuerons à demander des comptes aux districts scolaires et aux autres agences d'éducation afin que tous les élèves du New Jersey bénéficient d'un accès égal aux opportunités éducatives."

Le Ministère de la Justice surveillera la mise en œuvre de l'accord par le district pendant au moins trois années scolaires complètes, jusqu'à ce que le district se soit entièrement conformé à ses obligations.

Note : Une copie complète de l'accord peut être consultée ici en anglais.

Ce communiqué de presse est également disponible en espagnol, portugais, créole haïtien et français.

L'application de la loi sur l'égalité des chances en matière d'éducation de 1974 est une priorité absolue de la Division des Droits Civils et du Bureau du Procureur des États-Unis pour le District du New Jersey. Des informations supplémentaires sur la Division des Droits Civils du Ministère de la Justice sont disponibles sur son site web à l'adresse <http://www.justice.gov/crt>, et des informations supplémentaires sur le travail de la section des opportunités éducatives sont disponibles à l'adresse <https://www.justice.gov/crt/educational-opportunities-section>. Les membres du public peuvent signaler d'éventuelles violations des droits civils à l'adresse <https://civilrights.justice.gov/report/> ou au Bureau du Procureur des États-Unis pour le District du New Jersey à l'adresse <http://www.justice.gov/usao-nj/civil-rights-enforcement/complaint> ou encore appeler la ligne d'assistance téléphonique pour les droits civils du Bureau du Procureur des États-Unis au (855) 281-3339.

#

21-XXX

NE RÉPONDEZ PAS À CE MESSAGE. SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, VEUILLEZ UTILISER LES CONTACTS INDIQUÉS DANS LE MESSAGE OU APPELER LE BUREAU DES AFFAIRES PUBLIQUES AU 202-514-2007.